

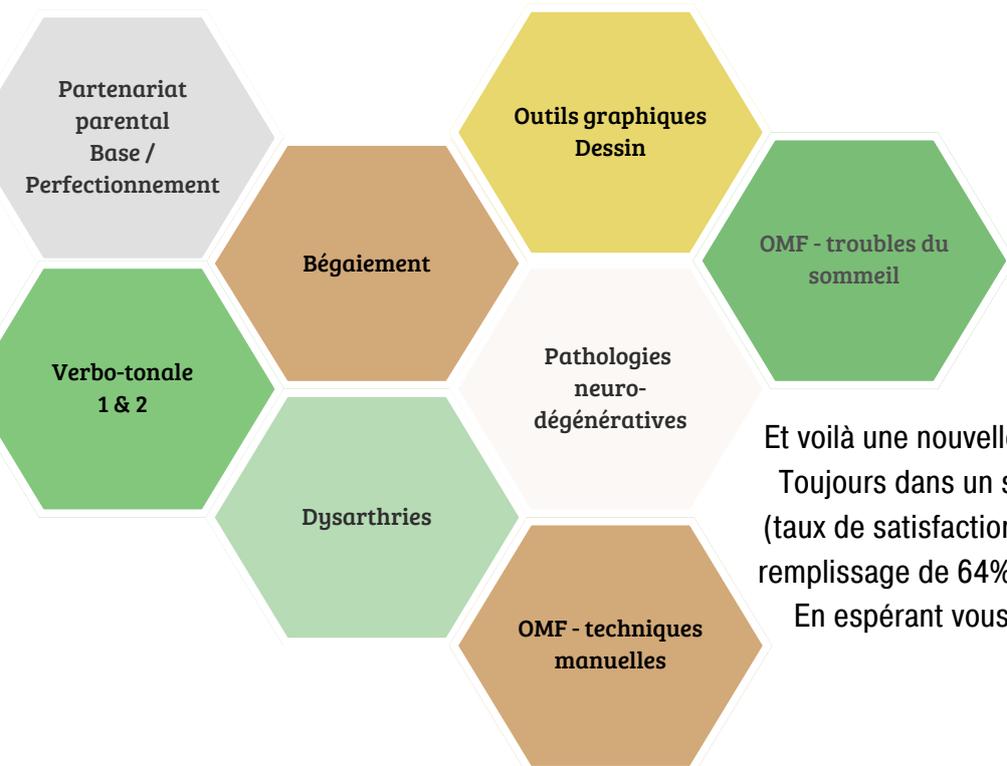
# Catalogue des formations

# 2025



Flora

# Septembre 2024



**Chers collègues,**

Et voilà une nouvelle année riche en formations qui s'annonce. Toujours dans un souci de répondre au mieux à vos attentes (taux de satisfaction en 2023 frôlant les 4,7/5, pour un taux de remplissage de 64%), nous vous proposons un catalogue varié. En espérant vous voir nombreux et nombreuses en 2025.

Bonne lecture !!



Cette année encore, Fora reverse un euro par inscription à Orthophonistes du Monde (Odm) pour permettre à cette association reconnue d'intérêt général de pérenniser ses actions humanitaires.

**L'équipe de la FORA**

## Contacts FORA

04.73.84.46.65 ou [contact@fora-formation.fr](mailto:contact@fora-formation.fr)

**Représentante permanente** : Amélie Malbec-Petitjean

**Responsable handicap** : Amélie Malbec-Petitjean

**Responsable des formations FIF-PL** : Peggy Bruyand

**Responsable des formations DPC** : Marie-Pierre Berthon-Dufour

**Responsable du lieu de formation** : Amélie Malbec-Petitjean

**Responsable juridique** : Valérie Lavest

**Responsables communication** : Peggy Bruyand/ Charlotte Ollagnon

**Responsables secrétariat** : Charlotte Ollagnon/ Amélie Malbec-Petitjean

# Pour vous inscrire à l'une ou plusieurs de nos formations

## 2

### Inscription définitive

- ◆ Le DPC informe la FORA **au plus tôt 35 jours** avant le début de la formation de l'acceptation ou du refus de la prise en charge de la formation. Vous recevrez alors un mail vous demandant de confirmer le format de votre inscription (FIF-PL ou DPC).
- ◆ **3 semaines avant la formation**, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.

### Post-formation

- ◆ Le chèque de règlement FIF-PL sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.
- ◆ Le chèque de caution (DPC) sera détruit après clotûre de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.
- ◆ Un mail vous sera adressé avec les différents questionnaires à remplir ; vos réponses sont obligatoires pour valider la formation. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL.

## 1

### Pré-inscription

- ◆ Remplir le formulaire d'inscription OU inscrire-vous sur le site FNO.fr
- ◆ Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail quelques jours après. **Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement sur liste d'attente.**

### Rappel de la formation

Environ **quinze jours** avant la formation, la FORA vous enverra un mail avec les diverses informations concernant le stage ainsi que le questionnaire de pré-stage à remplir **OBLIGATOIREMENT**

## 3

Pour comprendre comment faire une demande de prise en charge **DPC** ou **FIF-PL** en moins de 3 min



En cas d'inscription via le site **fno.fr**, le choix du mode de financement (DPC/FIF-PL) se fait au moment de l'inscription qui sera définitive.

**NOUVEAUTÉ** : possibilité de paiement en plusieurs fois par CB

# Informations utiles

## Précisions sur les inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du formulaire en ligne
- Pour les orthophonistes salariés, dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur, la procédure d'inscription est identique
- Tout désistement doit être formulé par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours avant le début de la formation

## Déroulé des formations

- Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel
- Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA
- Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation
- La FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge

## Fonctionnement DPC/FIF-PL

- Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible
- Forfait de 14 heures annuelles, soit 42 h sur la période triennale 2023-2025 avec obligatoirement 7h réservées aux EPP
- Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues). Renseignements sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- Il n'est pas possible de cumuler une demande DPC et FIF-PL
- En cas de demande de prise en charge DPC et si le stage dure plus de 14h, un complément tarifaire sera demandé au stagiaire.
- N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

## Accessibilité

- Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contact FORA)
- Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : [marie.jaillet@hiclermont.com](mailto:marie.jaillet@hiclermont.com)

## Avantage adhérents SOR-AuRA

- Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

# Nos formations

## Janvier

9 et 10

Pathologies neuro-dégénératives

Partie 1

L. Pottier

23, 24 et 25

Techniques manuelles appliquées aux troubles OMI

F. Schricke

## Février

## Mars

3 et 4

Prise en soin du bégaiement chez l'enfant - Partie 1

J. de Chassey

12, 13 et 14

Partenariat parental

J. Périchon

## Avril

18 et 19

Dysarthrie, évaluation et prise en charge

M. Pernon

## Mai

15 et 16

Pathologies neuro-dégénératives

Partie 2

L. Pottier

## Juin

2 et 3

Prise en soin du bégaiement chez l'enfant - Partie 2

J. de Chassey

13 et 14

SAOS - approfondissement

P. Doucet

19 et 20

Outils graphiques pour la rééducation orthophonique

S. Bruder

## Juillet

## Août

## Septembre

11 et 12

Perfectionnement partenariat parental

J. Périchon

## Octobre

9 et 10

Verbo-tonale - niveau 1

V. Le Calvez

## Novembre

## Décembre

4 et 5

Verbo-tonale - niveau 2

V. Le Calvez

INSCRIPTION



# Pathologies neuro-dégénératives

Lise Pottier, Orthophoniste

*Nombre de participants* : 20 personnes

## *Public concerné*

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



## **Moyens pédagogiques et techniques**

- formation en présentiel assurée par une formatrice
- support diaporama remis aux stagiaires
- documents divers (cartes mentales, arbres décisionnels, études de cas, exemples de CR)
- vidéos
- études de cas cliniques et mise en pratique
- Questionnaires de connaissances et de satisfaction

## **Première session : Vieillesse normale, vieillissement pathologique, de la pathologie au bilan orthophonique**

### **Objectifs pédagogiques**

Cette formation constitue le premier volet d'un cycle de deux sessions dont l'objectif est l'intervention orthophonique dans les pathologies neurodégénératives aux différents stades de la maladie. Les objectifs de cette première session sont :

- développer quelques notions sur le vieillissement normal et pathologique
- décrire les différentes pathologies neurodégénératives et leurs tableaux cliniques
- décrire les différents stades de ces pathologies
- évaluer les aspects cognitifs, linguistiques et communicationnels de ces pathologies.

### **Compétences visées**

- Savoir faire la différence entre vieillissement normal et vieillissement pathologique
- Connaître et savoir identifier les différentes pathologies neurodégénératives démentielles ou troubles neurocognitifs majeurs
- Savoir réaliser un bilan orthophonique des troubles neurologiques et pouvoir évaluer les aspects cognitifs, linguistiques et communicationnels de ces pathologies

# Programme

## JOUR 1 : Théorie du vieillissement, les pathologies neurodégénératives : description clinique et évaluations

9H00-10H30

- vieillissement normal, vieillissement pathologique ?
- Rappel sur les fonctions cognitives

10H45-11H30

- Définition des Troubles Neurocognitifs Majeurs (TNCM)
- Architecture du bilan :
  - Objectifs
  - Anamnèse
  - Test de dépistage : MOCA, BEC 96
  - Évaluation de l'autonomie : IADL

11H30-12H30 | 13H30-15H00

- Description clinique de la Maladie d'Alzheimer
- Les stades de sévérité dans la maladie d'Alzheimer selon N. FEIL
- Évaluation mnésique :
  - Mémoire épisodique verbale et non-verbale (RL-RI 16, 5 mots, DMS 48)
  - Mémoire sémantique (BECS, GRETOP)
  - Évaluation des compétences pragmatiques : Protocole MEC

15H00-17H30

- Description clinique des dégénérescences lobaires fronto-temporales :
  - Description de la démence fronto-temporale
  - Évaluation de la cognition sociale : Mini-SEA
  - Évaluation du comportement : NPI
  - Description clinique des aphasies primaires progressives
  - Évaluation du langage : GREMOTS, DTLA, PALS

*Illustrations vidéo des différentes pathologies et des différents stades, QUIZZ*

## JOUR 2 : Les pathologies neurodégénératives : description clinique et évaluation (suite), profils neuropsychologiques, études de cas

9H00-10H30

- Description clinique des TNCM sous-corticaux (démence Parkinsonienne, Atrophie Multi Systématisée, Paralyse Supranucléaire Progressive, Maladie de Huntington)
- Évaluation des fonctions exécutives : BREF, TMT, etc...
- Évaluation voix et parole

10H30-12H30

- Description clinique des TNCM cortico-sous-corticaux : Démence à corps de Lewy
- Batterie d'évaluation des fonctions cognitives

13h30-17H00

- Synthèse sur les différents profils neuropsychologiques
- Etude de cas

*Expérimentation, vidéos et analyse de différents protocoles de bilans présentés, QUIZZ*

# Deuxième session : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives et/ou démentielles

## Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette deuxième session est de former les stagiaires à une intervention orthophonique linguistique, pragmatique et écologique des patients présentant une pathologie neurodégénérative démentielle ou TNCM (trouble neurocognitif majeur).

La formation sera centrée sur :

- Les différentes approches selon le stade d'évolution de la pathologie
- La remédiation cognitive
- Les techniques écologiques et systémiques
- Les techniques de communication verbale et non verbale
- Les prises en charge de groupe en maison de retraite
- L'interaction et la transmission d'information avec l'entourage

## Compétences visées

- Connaître les différentes approches d'intervention orthophonique et maîtriser les différentes modalités
- Savoir mener une intervention orthophonique auprès de patients présentant un troubles neurocognitif majeur quel que soit le stade de sévérité
- Savoir utiliser les différentes techniques de communication verbale et non verbale avec les patients présentant un TNCM.
- Savoir mettre en place et proposer une intervention orthophonique de groupe avec des patients atteints de TNCM
- Savoir accompagner, orienter et transmettre les informations à l'entourage

## Programme

JOUR 3 et 4 matin : Intervention orthophonique auprès des patients selon le stade et la pathologie

### JOUR 3 - MATIN

- Stade léger : Remédiation cognitive :
  - Remédiation mnésique
  - Stimulation des fonctions exécutives
  - Remédiation langagière

*Vidéos + Ateliers de mises en pratique*

### JOUR 3 APRES-MIDI

- Les aides externes
- Thérapie écosystémique : explication et mise en pratique

*Vidéos + Ateliers de mises en pratique*

### JOUR 4 MATIN

- Stade modéré à sévère :
  - Techniques de communication verbale issues de différents courants (PNL, validation...)
  - Techniques de communication non-verbales : synchronisation, touchers, gestes
  - Présentation d'une grille de suivi de communication émotionnelle

*Vidéos + Ateliers de mises en pratique + Etudes de cas : intervention orthophonique du début à la fin de la prise en soins*

## JOUR 4 après-midi : Grandes méthodes, prise en soins de groupe de patients et intervention orthophonique auprès des aidants des patients Alzheimer

- Grandes méthodes :
  - La validation\*
  - L'Humanitude
  - La méthode Montessori adaptée aux personnes âgées
- Prises en soins de groupe :
  - Fonctionnement
  - Les différents ateliers possibles : communication, réminiscence, langage, contes, théâtre,..
  - Collaboration avec les soignants

*Vidéos + Ateliers de mises en pratique*

- Accompagnement et formation des aidants
  - Le rôle de l'orthophoniste
  - Les dispositifs d'aide et d'accueil

*Vidéo + Ateliers de mises en pratique*

**INSCRIPTION**



**INFOS PRATIQUES**

**Dates** : 9 et 10 janvier | 15 et 16 mai 2025

**Horaires** : 9H00 - 12H30 / 13H30-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** FIF-PL : 700€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*



**Retour à l'agenda**

# Techniques manuelles appliquées aux troubles orofaciaux myofonctionnels : niveau 1

Frédérique Schricke, MK, ostéopathe

Nombre de participants : 16 personnes



## Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Pour les praticiens en situation de handicap, merci de le renseigner le cas échéant sur le formulaire de pré-inscription et de prendre contact : <https://osteopathie-transversale.fr/#contact>

## Objectifs pédagogiques

- Théorie : acquérir des compétences théoriques en lien avec les troubles orofaciaux myo-fonctionnels tels que mastication, déglutition et phonation.
- Bilan : approfondir le bilan diagnostic des troubles orofaciaux myofonctionnels en incluant des tests englobant :
  - La plainte du patient ( douleur, gêne..)
  - L'observation globale ( debout, assis)
  - L'observation spécifique du patient : lors des phonèmes, lors de l'ouverture buccale
  - La pratique de tests manuels (musculaires et articulaires) en lien avec les troubles orofaciaux myofonctionnels
- Traitement : pratiquer les techniques manuelles dans les cas suivants :
  - Après observation des compensations présentes ou non lors de l'exécution de phonèmes spécifiques.
  - Après observation des compensations présentes ou non lors de l'ouverture buccale au moment de la mastication, de la phonation.
  - Après observation des fascias cervicaux et de l'os hyoïde lors de la déglutition.
- Prévention : développer une vision globale du patient afin d'être en capacité de ré-orienter le patient si nécessaire vers d'autres professionnels : orthodontistes, ostéopathes, kinésithérapeutes, podologues, occlusodontistes...

## Moyens pédagogiques

- Plate-forme de e-learning pour les pré-requis en amont de la formation et pour les vidéos en aval.
- Questionnaire de début de formation lors de l'inscription en ligne pour objectiver les besoins
- Analyse des besoins/ attentes en début de formation, et à chaque début de journée
- Supports papiers + carnets de note
- PowerPoint, apports théoriques appuyés par des vidéos, jeux de rôles, mises en situation, explications imagées, exercices progressifs selon la formation
- Études de cas avec débriefing mise en situation en fin de formation
- Questionnaires de fin de formation pour évaluer la théorie et la pratique des stagiaires, le niveau de satisfaction des stagiaires sur la formation
- Questionnaire de satisfaction à 6 mois envoyé aux stagiaires

## Moyens techniques

- Livret d'accueil du participant
- Méthode affirmative expositive par le formateur
- Méthode active Participative, Brainstorming pour le stagiaire
- Évaluation des besoins lors de l'inscription sur la plateforme
- Point en début et fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique,
- Évaluation à chaud en fin de formation des stagiaires, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés
- Évaluation à froid effectuée auprès du stagiaire avec transmission au formateur pour analyse et dans un but d'évolution continue à 6 mois
- Évaluation par le formateur du groupe

## Programme

### PREMIER JOUR - Matin : 8H30 – 12H30

#### 8H30 – 10H30 : Théorie

- Introduction
- Approche palpatoire :
  - Le toucher
  - Éléments à ajuster pour une palpation correcte

PAUSE

#### 10H45 – 12H30 : Pratique

- Techniques palpatoires
  - Palpation de structures en lien avec le langage articulé : ATM, Diaphragme, SCOM, hyoïde

### PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 18H30

#### 13H30 – 15H30 : Théorie

- Phonation : lien avec les cavités buccale et nasale et la langue
  - Théorie
  - Rappels anatomie
    - cavité buccale : arcades dentaires supérieure et inférieure, arc palatoglosse, la langue
    - Biomécanique de la langue en lien avec les différents phonèmes et les temps de déglutition
    - Cavité nasale : limites anatomiques, mécanisme vélopharyngé et sons
  - Pratique
    - Trou déchiré postérieur
      - En lien avec les attaches de l'oropharynx
      - En lien avec l'innervation de la langue

PAUSE

#### 15H45 – 18H30 :

- Testing / traitement maxillaire
  - en lien avec le placement de la langue lors de la phonation, les troubles liés à l'appareillage dentaire
- Testing / traitement palatin
  - en lien avec les attaches musculaires des muscles de l'arc postérieur et trouble de l'oralité
- Stimulation ganglion ptérygopalatin
  - en lien avec la salivation lors de la mastication

*Exemple : application à la dysphonie fonctionnelle chez l'enfant*

## DEUXIÈME JOUR - Matin : 8H30 – 12H30

8H30 – 10H30 : Mastication et ATM

- Théorie
  - Rappels anatomiques
    - structures musculaires : muscles masticateurs
    - structures ligamentaires
  - Biomécanique de l'ATM lors des différents temps d'ouverture de la bouche de la mastication et/ou de la phonation
  - Dysfonction de l'ATM
    - en lien avec un choc
    - en lien avec une opération

PAUSE

10H45 – 12H30 : Pratique

- Testing ATM
  - tests globaux
  - tests musculaires des muscles masticateurs
  - test ligamentaires de l'ATM
  - Palpation de structures en lien avec le langage articulé : ATM, Diaphragme, SCOM, hyoïde

## DEUXIÈME JOUR - Après-midi : 13H30 – 18H30

13H30 – 15H30 :

- Correction ATM
  - Corrections des pertes de mobilité globales de l'ATM
  - Corrections des tensions des muscles masticateurs

PAUSE

15H45 – 18H30 :

- Correction des tensions ligamentaires

*Exemple : application des techniques aux troubles de la mastication chez un enfant appareillé*

## TROISIÈME JOUR - Matin : 8H30 – 12H30

8H30 – 10H30 : Retour techniques J1 et J2

PAUSE

10H45 – 12H30 : Déglutition - pharynx, larynx et loge viscérale du cou

- Théorie
  - Rappels anatomie pharynx : nasopharynx, oropharynx, laryngopharynx
- Anatomie de la loge viscérale du cou et os hyoïde
  - Lien entre posture du rachis cervical et phonation ( modification oro-et laryngo pharynx en fonction anté ou rétro pulsion du rachis)
  - Les troubles de la phonation et de la déglutition en lien avec la loge viscérale du cou via les fascias hyoïde : le squelette de la langue

## TROISIÈME JOUR - Après-midi : 13H30 – 18H30

13H30 – 15H30 :

- Pratique
  - Testing / Correction
    - Os hyoïde
    - Fascias cervicaux
    - Inhibition des muscles sous occipitaux en lien avec l'oro-pharynx

*Exemple : les raideurs cervicales et la déglutition et/ou la respiration - lien entre os hyoïde, ATM et posture, rachis cervical et ceinture scapulaire*

PAUSE

15H45 – 18H30 :

Mise en place d'un arbre décisionnel

- tests globaux
- tests spécifiques
- arbres décisionnels
- traitement

Questions/révision des techniques

Ouverture prévention

Examen de fin de formation

**INSCRIPTION**



INFOS PRATIQUES

**Dates** : 23, 24 et 25 janvier 2025

**Horaires** : 8H30 - 12H30 / 13H30-18H30

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** FIF-PL : 525€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*



**Retour à l'agenda**

# Bégayer et communiquer librement : la prise en soin de l'enfant qui bégaie à partir de 6 ans

Juliette de Chassey, orthophoniste

**Nombre de participants :** 18 personnes

## **Public concerné**

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

La prise en soin du bégaiement est passionnante et en pleine révolution depuis quelques années ! Complexe et très spécifique, elle dépend de nombreux critères comme l'âge du patient, ses habiletés, son environnement et surtout de sa manière de vivre et de réagir à son bégaiement.

Depuis une dizaine d'années, le modèle social du handicap ouvre de nouvelles perspectives et inspire tous les nouveaux programmes de soin en proposant une approche intégrative, globale et fonctionnelle centrée sur l'expérience du patient. Dans le cas de l'enfant, l'intégration de l'entourage est nécessaire pour favoriser l'efficacité thérapeutique et adapter du mieux possible le soin à ses besoins et à son contexte de vie.

- Prendre soin des parents en les aidant à identifier et exprimer leurs émotions en lien avec le bégaiement est primordial pour les rendre disponibles et favoriser leur adhésion.
- Sensibiliser et impliquer les enseignants permet également d'aider l'enfant à s'accepter, à savoir parler de son bégaiement, à s'exposer à la prise de parole, à se sentir respecté dans sa singularité et protégé en cas de moquerie.

Janet M. Beilby, Michelle L. Byrnes, J. Scott Yaruss in Journal of Fluency Disorders, 2012 insistent sur la nécessité de tenir compte des réactions émotionnelles et cognitives des personnes qui bégaient pour comprendre leurs expériences de vie avec le bégaiement et ainsi les aider à changer et à surmonter leurs difficultés.

C'est pourquoi, la Thérapie d'Acceptation et d'Engagement (ACT) offre un cadre très utile et inspirant pour consolider le répertoire d'outils des logopèdes et accompagner les personnes qui bégaient vers une parole plus libre et assumée.

## **Objectifs pédagogiques**

- De clarifier leur cadre interne de référence pour la prise en soin du bégaiement de l'enfant d'âge scolaire et de l'adolescent
- D'apprendre à observer et décrire le fonctionnement et la problématique de tous les partenaires du soin
- D'enrichir leur palette d'outils thérapeutiques
- D'apprendre à intégrer les émotions des parents et du patient dans le processus thérapeutique
- De savoir renforcer les ressources de l'enfant et de ses parents pour les aider à changer leur relation à l'inconfort
- De réfléchir et de comprendre comment faire du « cousu main » pour accompagner le patient vers une parole plus confortable et habile au service de la communication.
- D'expérimenter sur soi les outils pour mieux les comprendre et les utiliser
- De réfléchir à la position de « thérapeute », de clarifier les valeurs et de les incarner
- De développer sa propre flexibilité psychologique et comportementale pour l'activer dans la relation thérapeutique

## Moyens pédagogiques et techniques

- Diaporama, padlets
- Ateliers pratiques, mises en situation
- Outil vidéo
- Échanges et retours d'expérience autour de cas clinique

## Programme

### PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 13H00

9H – 9H30 : présentations

9H30 – 10H10 : le bégaiement qu'est-ce que c'est?

10H10 – 10H30 : les 3 problématiques

10H30 – 11H00 : le bégaiement et la lutte

PAUSE

11H20 – 11H45 : l'évitement, l'efficacité de stratégies de contrôle, la métaphore de l'oignon

11H45-12H15 : du modèle médical au modèle social : les différentes approches

12H15-13H00 : Atelier pratique

### PREMIER JOUR - Après-midi : 14H30 – 17H30

14H30 – 15H30 : la matrice

15H30 – 16H15 : l'inconfort des parents

PAUSE

16H30 – 17H15 : le stress : présentation et atelier

17h15-17h30 : fin de session

### DEUXIÈME JOUR - Matin : 9H00 – 13H00

9H – 10H00 : la demande

10H00 – 11H00 : atelier pratique

PAUSE

11H20 – 12H00 : vidéos d'illustrations

12H00-13H00 : la satisfaction par l'action - objectifs SPORT

### DEUXIÈME JOUR - Après-midi : 14H30 – 17H30

14H30 – 15H00 : la méditation de pleine conscience / calme et attentif comme une grenouille

15H00 – 15H30 : l'inconfort de l'orthophoniste et la validation émotionnelle

15H30 – 15H45 : les émotions, échelle d'anxiété et de qualité de vie

PAUSE

16H00 – 16H45 : l'inconfort des parents, validation émotionnelle

16h45 – 17h30 : le bégaiement à l'école : les liens avec l'enseignant, le harcèlement, un exposé en classe

### TROISIÈME JOUR - Matin : 9H00 – 13H00

9H – 9H45 : présentation des deux jours et retours d'expérience

9H45 – 10H00 : méditation pleine conscience - se mettre à l'écoute de son corps

10H00 – 10H30 : les obstacles au changement

10H30 – 11H15 : théorie de l'apprentissage - renforcements et conditionnements

PAUSE

11H30 – 13H00 : la thérapie d'acceptation et d'engagement et la matrice

## TROISIÈME JOUR - Après-midi : 14H30 – 17H30

14H30 – 15H45 : les différentes approches : Fluency shaping, Stuttering modification, Normal Talking Approach  
PAUSE

16H00 – 17H30 : Normal Talking Approach - bégaiement volontaire ou pseudobégaiement, le pull out, le locus of control

## QUATRIÈME JOUR - Matin : 9H00 – 13H00

9H – 9H15 : cohérence cardiaque

9H15 – 10H00 : les émotions et les pensées des enfants

10H00 – 11H15 : techniques et outils des thérapies comportementales et cognitives

PAUSE

11H30 – 12H15 : l'inconfort des parents : validation émotionnelle

12h15 – 13H00 : atelier monitoring et désensibilisation

## QUATRIÈME JOUR - Après-midi : 14H30 – 17H30

14H30 – 15H45 : le comportement tranquillisateur et la réponse de détente

PAUSE

16H00 – 16H30 : Comment aider l'enfant en classe

16H30 – 17H15 : étude de cas

17h15 – 17h30 : clôture et objectif SPORT

**INSCRIPTION**



**INFOS PRATIQUES**

**Dates** : 3 et 4 mars | 2 et 3 juin 2025

**Horaires** : 9H00 - 13H00 / 14H30-17H30

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** FIF-PL : 700€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL.*



**Retour à l'agenda**

Nombre de participants : 24 personnes



## Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

## Objectifs de la formation

- Acquérir les savoir-être et les savoir-faire propices à la mise en œuvre d'un partenariat de soin
- Mener une démarche collaborative avec les patients et les familles de l'évaluation à la fin de la prise en soin orthophonique
- Repérer les facilitateurs et les obstacles à l'implication des parents dans les soins orthophoniques
- Prendre en compte les savoirs expérientiels, les préférences, les besoins et les valeurs des familles accueillies.
- Élaborer un plan d'intervention orthophonique adapté aux besoins et aux défis du patient, en concertation avec les familles.
- Expérimenter des outils favorisant l'implication active des patients et des familles
- Analyser les situations complexes et d'identifier des pistes d'action concrètes
- Questionner et repenser sa posture et ses pratiques professionnelles

Les stagiaires pourront mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dès la fin du stage.

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les comportements parentaux « obstacles » et « facilitateurs »
- Analyser sa posture professionnelle et ajuster ses savoir-être ou savoir-faire
- Mener un entretien clinique visant à faire émerger les besoins du patient et de sa famille
- Développer des savoir-être et des savoir-faire propices à la mise en place d'un partenariat de soin avec les familles
- Réaliser une évaluation fonctionnelle des troubles neurodéveloppementaux
- Formuler des objectifs SMARTER co-concertés avec le patient et son entourage dans le cadre d'une prise de décision partagée
- Rédiger un Plan d'Intervention Orthophonique Concerté
- Proposer des activités promouvant la participation sociale du patient.
- Mesurer l'efficacité d'une intervention à l'aide d'outils d'évaluation spécifiques (lignes de base, routines d'évaluation, mesures fonctionnelles)
- Définir les critères d'arrêt d'une prise en soin orthophonique

## Moyens pédagogiques et techniques

Moyens mobilisés : vidéoprojection, supports écrits, films vidéo, apports théoriques par la méthode de l'exposé, powerpoint, études de cas avec support vidéo et mise en groupe(s) pour réflexion, ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir d'études de cas proposées par les formateurs et les stagiaires.

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé) /

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux d'expérience, étude de cas.

### Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction

## **Programme**

### **PREMIER JOUR - Matin : 8H45 – 12H30**

8h45-9h00 : Présentation de la formation.

9h00-10h30 : Cadre conceptuel

- Atelier pratique : analyse de séquences vidéo
- De la guidance parentale au partenariat parentale : une évolution terminologique et paradigmatique (Perichon, 2024)

PAUSE

10h45-12h30 : Les compétences psycho-sociales

- Du côté de l'orthophoniste : le cadre thérapeutique, les facilitateurs et obstacles
- Du côté des parents : facilitateurs et obstacles à l'implication des parents

### **PREMIER JOUR - Après-midi : 13H45 – 17H30**

13h45-15H30 : L'entretien clinique avec les parents

- Réflexions autour de la posture, des savoir-être et des savoir-faire de l'orthophoniste
- Les stratégies de communication efficaces

PAUSE

15h45-17h15 : L'entretien clinique avec les parents (suite)

- Comment gérer les conflits relationnels / les désaccords ?
- Atelier pratique : mise en situation professionnelle

17h15-17H30 : Retour sur la première journée de formation.

### **DEUXIEME JOUR - Matin : 8H45 – 12H30**

08h45- 10h30 : Évaluation diagnostique et fonctionnelle

- Pourquoi réaliser une évaluation fonctionnelle ?
- Avec quels outils ?
- Quelles limites ?
- Atelier pratique

PAUSE

10h45-12h30 : Évaluation diagnostique et fonctionnelle (suite)

- Pourquoi réaliser une évaluation fonctionnelle ?
- Avec quels outils ?
- Quelles limites ?
- Atelier pratique

## DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H45 – 17H30

13h45- 15h30 : La décision de soins partagée

- Recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (2018)
- Comment dépasser les obstacles rencontrés lors d'une prise de décision partagée ?
- Atelier pratique : objectifs SMART : comment hiérarchiser et prioriser les objectifs concertés ?

PAUSE

15h45- 17H30 : La collaboration avec les patients et les familles

- Le plan d'intervention Orthophonique Concerté
- Atelier pratique

## TROISIEME JOUR - Matin : 8H45 – 12H30

08h45-10h30 : La collaboration avec les patients et les familles

- Temps d'échange autour des difficultés rencontrées
- Comment favoriser la reprise des activités dans le quotidien ? Avec quels outils ?
- Identifier les obstacles à l'implication des familles et les surmonter
- Pistes d'action concrètes

PAUSE

10h45-12h30 : Évaluer l'efficacité de mon intervention

- Lignes de base
- Routines d'évaluation
- Mesures fonctionnelles
- Évaluation critériée
- L'arrêt des soins orthophoniques : quand arrêter ? sur quels critères s'appuyer ?

## TROISIEME JOUR - Après-midi : 13H45 – 16h00

13h30-15h45 : Études de cas

- Étude de cas n°1 : langage oral et partenariat parental
- Étude de cas n°2 : langage écrit et partenariat parental

15h45- 16h00 : Retour sur la troisième journée de formation

**INSCRIPTION**



INFOS PRATIQUES

**Dates** : 12, 13 et 14 mars 2025

**Horaires** : 8H45 - 12H30 / 13H45-17H45

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** FIF-PL : 525€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*



**Retour à l'agenda**

# Dysarthries : évaluation et axes de prise en soins orthophoniques

Michaela Pernon, orthophoniste-ingénieure de recherche

**Nombre de participants** : 25 personnes

## Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

## Objectifs pédagogiques

A la fin de ce programme, les stagiaires seront en mesure de :

- Connaître la sémiologie et la classification des dysarthries
- Savoir évaluer et poser un diagnostic orthophonique de dysarthrie
- Mettre en œuvre un/des axes de prise en soin orthophonique d'un patient présentant une dysarthrie

## Moyens pédagogiques et techniques

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaires de pratiques professionnelles avant la formation
- Questionnaires de validation des acquis
- Exposé de l'intervenant
- Ateliers d'écoute, quiz perceptif à partir de supports audios et vidéos
- Cotations de test et d'échelles à partir de supports audios et vidéos
- Analyse de cas cliniques (bilans et prises en soin orthophoniques) proposés par l'intervenant et apportés par les stagiaires
- Travail individuel et en sous-groupe
- Interactivité intervenant/stagiaires : régulation, propositions, corrections de la part de l'intervenant

### Méthodes DPC retenues :

- Méthodes affirmatives (expositives et démonstratives), interrogatives et actives, cognitives en groupe
- Analyse des pratiques

### Documents remis aux stagiaires :

- Supports de cours PPT
- Feuilles d'entraînement : TPI (BECD), grille perceptive (BECD)
- Critères de cotation perceptive (grille perceptive de la BECD)
- Schéma lien physiologie et classification des dysarthries
- Schéma arbre décisionnel pour le diagnostic différentiel

## Programme

PREMIER JOUR - Matin : 8H45 – 12H30

### Classification et sémiologie des dysarthries :

1. Rappel du contrôle moteur de la parole / modèles de production motrice de la parole
2. Classification et sémiologie des dysarthries
3. Diagnostic différentiel

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Évaluation des dysarthries :

1. Évaluation des dysarthries : axes (perceptif, articulatoire, acoustique et outils (échelles, ETST, batteries)
2. Entraînements : cotation de tests et d'échelles, cas cliniques

DEUXIÈME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

Prise en soins orthophoniques des dysarthries

1. Recommandations internationales (guidelines)
2. Principes d'apprentissage moteur
3. Axes : restaurer (étage respiratoire, phonatoire, articulatoire, prosodique – cas cliniques)

DEUXIÈME JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Prise en soins orthophoniques des dysarthries (suite)

1. Compenser, adapter – pallier (CAA) / cas cliniques
2. Spécificités pour la prise en charge de la dysarthrie hypokinétique parkinsonienne : méthode LSVT et stades avancés
3. Les dysarthries post-AVC
4. Approche communicationnelle

**INSCRIPTION**



INFOS PRATIQUES

**Dates** : 18 et 19 avril 2025

**Horaires** : 8H45 - 12H30 / 13H30 - 17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs**    DPC : 532€                      FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



**Retour à l'agenda**

# Rééducation orthophonique des fonctions oro-myo-faciales en lien avec les apnées du sommeil, le ronflement et les troubles du sommeil – Approfondissement

Pascale Doucet, orthophoniste

**Nombre de participants** : 20 personnes

## Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir participé à la formation “Rééducation orthophonique des fonctions oro-myo-faciales en lien avec les apnées du sommeil, le ronflement et les troubles du sommeil”

## Objectifs pédagogiques

« 175 millions d'Européens souffrent d'apnée du sommeil » (European Respiratory Society Septembre 2018)  
Ainsi, par la description des troubles et de ses conséquences sur la santé et par la présentation du traitement novateur mis sur pied par des logopèdes/orthophonistes en collaboration avec une équipe médicale multidisciplinaire, la formation visera à :

- Éclaircir les données en rapport à la problématique en donnant une définition claire et précise
- Donner des outils théoriques et pratiques pour pallier les problématiques des apnées et du ronflement en lien avec les fonctions oro-myo-faciales
- Réfléchir sur la prise en soins par l'orthophoniste.

## Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme WooClap
- PPT
- Support papier
- Etude de cas sur base de polysomnographies anonymisées
- Photos

## Programme

PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

- Retour sur la session 1 :
  - Retour sur les prises en charge dans le cadre de la rééducation Myofonctionnelle en lien avec les TROS
  - Rappel sur le déroulé des cycles du sommeil et leurs rôles
- Les RERA's:
  - Comprendre la notion des RERAS chez les enfants
- Spécificités du sommeil de l'enfant:
  - Comprendre les causes des TROS
- Lecture approfondie d'une polysomnographie
  - Savoir repérer les informations permettant de comprendre certains troubles chez les patients
- Protocole SUNRISE
  - Présentation du protocole du Sunrise

## PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H30

- Protocole SUNRISE (suite)
  - Lecture du protocole Sunrise
- Les parasomnies
  - Analyser les différents troubles du sommeil en fonction des stades de sommeil
- Le bilan
  - Comment effectuer un bilan dans le cadre de TROS

## DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

- Le bilan (suite):
  - Présentation du bilan pluridisciplinaire
- Freins de langue :
  - Prendre les mesures d'un frein de langue
  - Repérer les tensions et les compensations chez un patient

## DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H15 – 17H00

- Prise en soins:
  - Construction d'un protocole de rééducation pour enfants et pour adultes
  - Présentations des outils numériques comme aides à la rééducation
- Retour sur expériences

**INSCRIPTION**



INFOS PRATIQUES

**Dates** : 13 et 14 juin 2025

**Horaires** : 9H00-12H15 / 13H15-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** DPC : 532€                      FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



**Retour à l'agenda**

# Outils graphiques pour la rééducation en orthophonie

Samuel Bruder, dessinateur

**Nombre de participants** : 15 personnes

## Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

## Objectifs pédagogiques

Bénéficier d'un outil supplémentaire et transversal durant les séances de travail. M. Bruder propose une approche accessible du dessin qui permet de faire d'énormes progrès en enseignant comment représenter : personnages, expressions, animaux, objets familiers, mouvements et actions. Il s'agit à l'aide de codes graphiques, de repères et d'astuces d'apprendre rapidement à mieux dessiner, d'être plus à l'aise, rapide et efficace

## Moyens pédagogiques et techniques

- Paperboard
- Chaque participant devra se munir d'un crayon de papier, d'une gomme et d'un feutre noir
- Envoi de fiches à thème post-formation

## Programme

### PREMIER JOUR

- Dessin de personnages
- Les visages
- L'anatomie de BD / Corps : enfants/adultes/personnes âgées
- Les animaux
- Interactions, personnage/objet, personnage/personnage



### DEUXIEME JOUR

- Les expressions
- Les objets courants
- La mise en espace / les décors
- Les personnages / actions et le corps entier en mouvement
- Les pictogrammes

**INSCRIPTION**



Retour à l'agenda

INFOS PRATIQUES

**Dates** 19 et 20 juin 2025

**Horaires** : 9H00 - 12H00 / 13H30-16H30

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** : 350€

# Partenariat parental – perfectionnement

Jérémy Périchon, orthophoniste

*Nombre de participants* : 16 personnes

## *Public concerné*

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir assisté à la formation sur le partenariat parental et/ou celle sur le langage écrit chez les adolescents

## **Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, la / le stagiaire sera capable de / d' :

- Mener une démarche de partenariat de soin du début des soins orthophoniques jusqu'à l'arrêt de l'intervention
- Exposer une situation clinique complexe
- Analyser un dossier clinique et identifier des pistes d'action possibles
- Questionner et repenser sa posture et ses pratiques professionnelles

## **Objectifs pédagogiques**

- Présenter des supports d'aide à la décision partagée applicables en langage oral et écrit
- Prioriser les objectifs concertés (en langage oral et écrit) avec le patient et sa famille
- Proposer des activités thérapeutiques facilitant l'implication des différents partenaires
- Définir les critères d'arrêt d'une prise en soin orthophonique
- Évaluer l'efficacité de son intervention
- Identifier des solutions possibles lors d'une situation de conflit relationnel

Les stagiaires pourront mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dès la fin du stage.

## **Moyens pédagogiques et techniques**

Moyens mobilisés : vidéoprojection, supports écrits, films vidéo, apports théoriques par la méthode de l'exposé, powerpoint, études de cas avec support vidéo et mise en groupe(s) pour réflexion, ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir d'études de cas proposées par les formateurs et les stagiaires.

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé)

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux expériences, étude de cas.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction
- Contrôle des connaissances tout au long de la formation

# Programme

## PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H15

09H00-10h30 : Partage d'expériences et d'objectifs

- « Ce que j'ai changé dans ma pratique professionnelle ... »
- « Je n'y arrive(ra) pas ... » : réflexions en groupe autour des obstacles rencontrés et des solutions possibles
- « Ce que j'aimerais approfondir pendant ces deux jours ... »
- « Ce que j'aimerais mettre en place à la fin de cette formation ... »

PAUSE

10H45-12H15 : Co-construire un projet de soin concerté adapté aux besoins spécifiques de notre patient et de sa famille et dépasser les obstacles rencontrés

- Formuler des objectifs concertés à court, moyen et long terme
- Hiérarchiser la progression du plan d'intervention orthophonique
- Définir l'ensemble des modalités pratiques (stratégies d'intervention, outils rééducatifs, mesures de l'efficacité du projet de soin, implémentation et transfert des objectifs dans le quotidien)
- Comment dépasser les obstacles rencontrés lors d'un partenariat de soin ?

Comment gérer les conflits relationnels avec les patients et les familles ?

## PREMIER JOUR - Après-midi : 13H15 – 17H00

13h15-15H30 : Langage oral et partenariat de soin

- Présentation d'un support d'aide à la décision des objectifs thérapeutiques
- Présentation d'activités à réaliser en séance et/ou à transférer dans le quotidien
- Atelier pratique : à partir d'une situation clinique, réfléchir en petit groupe à la progression du plan d'intervention orthophonique (objectifs, déroulé des séances, supports rééducatifs et mesures d'évaluation)

PAUSE

15h45-16h30 : Les obstacles au partenariat de soin

- Temps d'échange autour des pratiques professionnelles
- Quelles actions mettre en place dès mon retour au cabinet ?

16h30-17H00 : Retour sur la journée de formation

## DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H15

09H00-10h30 : Langage écrit et partenariat de soin

- Présentation d'un support d'aide à la décision des objectifs thérapeutiques
- Présentation d'activités à réaliser en séance et/ou à transférer dans le quotidien

PAUSE

10h45-12h15 : Langage écrit et partenariat de soin

Atelier pratique : à partir d'une situation clinique, réfléchir en petit groupe à la progression du plan d'intervention orthophonique (objectifs, déroulé des séances, supports rééducatifs et mesures d'évaluation)

## DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H15 – 17H00

13h15-15H15 : Atelier pratique : dossier clinique et analyse des pratiques professionnelles

- Présentation individuelle de la situation clinique sélectionnée et rédaction de la trame d'analyse des pratiques.
- Échanges autour des pratiques professionnelles : identification des obstacles, des actions accomplies et des changements à accomplir
- Réflexions sur des pistes concrètes dès mon retour au cabinet : recherches d'articles, lectures, stratégies de communication, supports rééducatifs, évaluation des objectifs et de l'intervention ...

PAUSE

15h30-16H30 :

- Mise en commun de cas cliniques, des problématiques rencontrées et des réflexions menées.

16h30-17h00 : Retour sur les deux journées de formation

- « Ce que je retiens de ces deux journées »
- « Les objectifs atteints au cours de ces deux journées ... »
- « Les objectifs qu'il me reste à atteindre ... »

**INSCRIPTION**



**INFOS PRATIQUES**

**Dates** : 11 et 12 septembre 2025

**Horaires** : 9H00-12H15 / 13H15-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** DPC : 532€                      FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



**Retour à l'agenda**

# Verbo-tonale – niveau 1

Viviane le Calvez, orthophoniste

**Nombre de participants** : 20 personnes

## **Public concerné**

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

La méthode verbo-tonale élaborée par le Pr P. Gubérina et son équipe au centre de Zagreb dans les années 50 est une science de la communication par la parole, l'audition et le corps.

Partant du principe que l'articulation n'est pas le seul résultat d'une simple activité articulatoire le Pr P. Gubérina a conçu avec son équipe une méthodologie rythmique phonétique corporelle et musicale en lien avec la perception auditive tonale et fréquentielle.

Méthode basée sur les paramètres prosodiques en tant que facteurs fondamentaux à l'intelligibilité et à la compréhension de l'émission orale ; le système verbo-tonal élaboré à l'origine pour l'oralisation des enfants sourds trouve aujourd'hui son application auprès des enfants en difficultés de parole et de langage quel que soit le handicap.

Cette méthode s'adresse donc à tout professionnel qui désire acquérir et enrichir sa pratique professionnelle d'un moyen de rééducation dynamique qui s'appuie sur tout ce qui compose l'acte de parole (la motricité globale, la micro-motricité des organes phonateurs, l'écoute, la polysensorialité, l'organisation temporelle et spatiale, la prosodie...)

Cette méthode de rééducation concerne les domaines de la surdité, des retards de parole et de langage, les troubles de la prononciation et de l'articulation ainsi que l'alphabétisation

## **Objectifs pédagogiques**

- Découvrir la méthode verbo-tonale, son origine et ses disciplines
- Comprendre l'importance de l'éducation auditive dans sa pratique professionnelle quel que soit le trouble de la parole
- Comprendre l'importance de la prosodie et en maîtriser les différents paramètres tant sur le plan théorique que pratique
- Comprendre la place du corps en tant que médiateur dans la motricité phonatoire
- Identifier les techniques de la méthode verbo tonale concernant la rythmique phonétique corporelle et musicale
- Identifier les procédés de la méthode verbo tonale pour les adapter à chaque pathologie de la parole et du langage
- Apprendre et maîtriser les mouvements optimaux de chaque phonème du français (voyelles et consonnes)
- S'initier aux jeux phoniques à l'aide de comptines spécifiques de la méthode verbo tonale
- Elaborer et animer des séances en cabinet libéral ou en structure
- Etablir le lien avec le graphisme phonétique qui permet d'illustrer la production orale par une trace graphique dans un but d'aide à la mémorisation pour les sujets en grande difficulté d'apprentissage de la langue orale

## Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques, mises en situation pratiques, activités rythmiques et motricité, présentation et analyse de documents vidéo, remise de documents.
- Pour les exercices pratiques : **prévoir une tenue souple** (pantalon) et une paire de chaussettes.

## Programme

### PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

9H – 9H30 : point sur les connaissances des stagiaires

9H30 – 10H30 : découvrir et comprendre les bases théoriques, l'importance de l'audition et de la proprioception dans l'apprentissage et la correction de la parole et du langage

10H30 – 11H00 : synchronisation Ecoute – mouvements pour dégager les paramètres des sons de la langue française

11H00 – 11H30 : travail d'écoute et de voix nécessaire à l'acquisition et la correction des phonèmes et de la prosodie dans l'exercice professionnel

11H30 – 12H30 : maîtriser les optimales des voyelles orales et nasales

### PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

13H30 – 15H00 : maîtriser les optimales des consonnes et comprendre les raisons des différentes approches selon leur classement (occlusives, fricatives, nasales, liquide et vibrante)

15H00 – 16H00 : mettre en application la fusion syllabique et la prosodie au service des mots

16H00 – 17H00 : voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

### DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

9H00 – 09H30 : faire le point sur les thèmes abordés

9H30 – 10H00 : renforcement et généralisation des connaissances précédentes

10H00 – 12H30 : révisions et mémorisation des différents mouvements optimaux des voyelles et des consonnes

### DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

13H30 – 14H00 : sensibilisation au Rythme Musical Verbo Tonal

14H00 – 14H45 : jeux phoniques

14H45 – 15H15 : comprendre la différence de pratique pédagogique

15H15 – 15H45 : mémorisation des acquis

15H45 – 16H15 : savoir mettre en application les données théoriques

16H15 – 16H45 : application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

16H45 – 17H00 : retour des participants

**INSCRIPTION**



INFOS PRATIQUES

**Dates** : 9 et 10 octobre 2025

**Horaires** : 9H00 - 12H30 / 13H30-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** DPC : 532€                      FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



Retour à l'agenda

# Verbo-tonale – niveau 2

Viviane le Calvez, orthophoniste

*Nombre de participants* : 20 personnes

## *Public concerné*

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir participé à la formation “Méthode verbo-tonale - niveau 1”

## **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre l'importance de l'éducation auditive dans sa pratique professionnelle quel que soit le trouble de la parole
- Comprendre le fonctionnement du rythme musical et son rôle dans la MVT
- Apprendre des comptines de rythme musical (mise en situation)
- Elaborer et animer des séances en groupe ou en individuel en rythme musical
- Savoir illustrer des comptines de rythme musical à l'aide du graphisme phonétique
- Identifier les procédés de la Méthode Verbo Tonale pour les adapter à chaque pathologie de la parole et du langage
- Réviser et maîtriser les mouvements optimaux de chaque phonème du français pour illustrer des mots et des phrases

## **Moyens pédagogiques et techniques**

Apports théoriques, mises en situation pratiques, activités rythmiques et motricité, présentation et analyse de documents vidéo, remise de documents à photocopier pour chaque stagiaire ainsi que le PPT imprimé avec prise de notes.

Pour les **exercices pratiques** : prévoir une tenue souple (pantalon) et une paire de chaussettes. Si besoin un tapis de yoga selon la salle prévue.

## **Programme**

PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

Points sur les connaissances des stagiaires

Rappel généralités pour situer le RM au sein de la méthode et préciser ses particularités en fonction de la langue française

Travail d'écoute et de reproduction vocale et rythmique

Comprendre le lien existant entre le mouvement optimal corporel des phonèmes et celui adapté au rythme musical

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Maîtriser le mouvement de base des différentes structures rythmiques nécessaires au rythme des mots du français

Comprendre l'importance des paramètres prosodiques pour l'intelligibilité de la parole

Maîtriser les différents paramètres prosodiques (durée, hauteur, pause, tempo) en voix chantée

Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

## DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

Faire le point sur les thèmes abordés

Révisions des thèmes abordés précédemment

Mise en application des acquis rythmiques et prosodiques à partir de comptines syllabiques répertoriées par phonème et apprentissage de toutes ces comptines

Savoir illustrer des comptines syllabiques de rythme musical à des fins de mémorisation pour les patients

## DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

Jeux phoniques : leur fonctionnement et leur utilité

Création de jeux phoniques par les stagiaires

Savoir transformer les comptines syllabiques non signifiantes en comptines signifiantes

Savoir mener une séance à partir d'une phrase

Comment choisir sa comptine de base et travailler le rythme et la prosodie de la phrase choisie

Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

Retour des participants

**INSCRIPTION**



**INFOS PRATIQUES**

**Dates** : 4 et 5 décembre 2025

**Horaires** : 9H00 - 12H30 / 13H30-17H00

**Lieu** : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

**Tarifs** DPC : 532€

FIF-PL : 350€

*Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL*

*Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.*



**Retour à l'agenda**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORA - JUILLET 2024

---

## 1. PREAMBULE

FORA est un organisme de formation professionnelle indépendant dont le siège social est sis à 129 rue des Gardes – 63800 Cournon d’Auvergne. L’organisme de formation FORA est déclaré sous le numéro de déclaration d’activité 83 63 04443 63 à la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s’appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par FORA dans le but de lui permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : FORA sera dénommé ci-après « organisme de formation » ; les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires », et le formateur « formateur ».

## 2. DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1.**

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d’hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## 3. CHAMP D’APPLICATION

### **Article 2. Personnes concernées**

Le présent Règlement s’applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l’organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu’il suit une formation dispensée par l’organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d’inobservation de ce dernier.

Il en va de même pour le formateur.

### **Article 3. Lieu de la formation**

La formation aura lieu soit dans les locaux de l’organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l’organisme de formation, mais également dans tout local ou espace accessoire à l’organisme.

---

---

## 4. HYGIÈNE ET SECURITE

### **Article 4. Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### **Article 5. Interdictions**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme de formation ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De fumer dans les locaux de la formation, en application du décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006 ;

### **Article 6. Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement où se déroule le stage. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

### **Article 7. Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale. Le stagiaire pouvant être déclaré responsable de tout préjudice causé par lui à autrui, il devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

## 5. DISCIPLINE

### **Article 8. Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De manipuler l'ordinateur utilisé par le formateur ;
  - D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.
-

---

## **Article 9. Horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires par la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir l'organisme de formation au 04.73.84.46.65.

Une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). L'employeur du stagiaire (pour les salariés) est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

## **Article 10. Accès aux locaux de l'organisme**

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

## **Article 11. Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

## **Article 12. Enregistrement et photographies, droit à l'image, accès aux données personnelles**

### *Article 12-1 : Enregistrement et photographies, droit à l'image*

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse d'enregistrer, de prendre en photographies ou de filmer les sessions de formation.

Dans le cadre de sa formation, le stagiaire consent à être filmé et/ou photographié pour une éventuelle publication sur les supports suivants : brochures, publications internes, site Internet du FORA, ou vidéos pédagogiques pour la plateforme de formation en ligne. L'autorisation n'est valable que pour les usages mentionnés ci-dessus.

Au moment de la prise de vue, les stagiaires sont informés et en cas d'opposition de leur part, il est demandé de le faire savoir et de ne pas rester dans le champ des prises de vue.

### *Article 12-2 : Accès aux données personnelles*

FORA applique les directives du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par FORA pour la gestion des stagiaires (recensement des données administratives, facturation/édition des documents relatifs à la formation continue professionnelle).

Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant FORA par mail à l'adresse [contact@fora-formation.fr](mailto:contact@fora-formation.fr)

---

---

### **Article 13. Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

### **Article 14. Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou de dommages aux biens personnels des stagiaires**

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **Article 15. Sanctions et procédures disciplinaires**

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation

### **Article 16. Entretien préalable à une sanction et procédure**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : il a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

---

---

**Article 18.**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive). Sa lecture vaut approbation par le stagiaire.

---